

**AUTORISATION DE PARTICIPATION
EN CHAMPIONNAT U18 (né(e)s en 2006) :**

Article 8 (règlement LBHB) : les joueurs et joueuses né(e)s en 2006 et convoqué(e)s sur un ou plusieurs stages de Ligue (Juin et Toussaint 2020, Février et Avril 2021) et figurant dans la liste préparatoire à la compétition Inter-Ligues peuvent être autorisé(e)s à évoluer dans les compétitions moins de 18 territoriales 2020/2021 sous conditions :

- Le certificat médical doit dater d'après le 1er juin 2020
- La demande doit être faite par le club auprès de la Ligue
- Avis favorable du responsable de filière sous la responsabilité du Directeur Technique Régional

Document à retourner à Serges DESNOES : 5300000.sdesnoes@ffhandball.net

Concerne uniquement les joueurs et joueuses nés en 2006
Répondant aux conditions citées ci-dessus

PARTIE A REMPLIR PAR LE CLUB DEMANDEUR

Renseignements joueuse/joueur concerné(e)

Nom- prénom :

Date de naissance :

Club (nom en entier – pas de sigle) :

Numéro d'affiliation : 53 _ _ _ _

Niveau et catégorie de compétition :

Date de la demande :

Pièces jointes obligatoires :

☐ Certificat médical daté après le 1^{er} juin 2020

☐ Autorisation parentale, ou du représentant légal, pour la pratique en catégorie supérieure

A compléter par la LBHB

Avis du Responsable de la Filière sous la responsabilité du Directeur Technique de la Ligue :

Favorable ☐

Défavorable ☐

Date et signature du responsable de la filière

Date de transmission à la COC :

Rappel : Dans l'hypothèse où un sportif apparaîtrait sur une feuille de match en l'absence d'autorisation signée par la COC et saisie dans Gesthand, le match concerné sera donné perdu par pénalité par la COC.